



ÉLECTIONS

Élections municipales : plus que quelques jours pour s'inscrire sur les listes électorales et pouvoir voter

Publié le 21 janvier 2026

À l'approche des élections municipales qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026, la Ville de Saint-Brieuc rappelle l'importance de vérifier sa situation électorale. Pour pouvoir participer au scrutin, l'inscription sur les listes électorales est une démarche obligatoire et préalable.

Sans inscription, il est impossible de prendre part au vote, même pour les citoyens remplissant par ailleurs toutes les conditions (majorité, nationalité française ou ressortissant de l'UE, jouissance des droits civils et politiques).

Pour effectuer cette démarche :

1. En ligne : jusqu'au mercredi 4 février 2026

Le moyen le plus rapide est d'utiliser le téléservice officiel de l'État. En quelques clics, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés, l'inscription s'effectue sur : www.service-public.gouv.fr

2. En mairie ou par courrier : jusqu'au vendredi 6 février 2026

Il est possible de s'inscrire directement à l'Hôtel de Ville ou par courrier, muni des pièces justificatives originales.

Infos pratiques

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans et ayant effectué leur recensement citoyen à 16 ans sont, en principe, inscrits d'office. Il est toutefois recommandé de vérifier cette inscription sur le portail www.service-public.gouv.fr